



SOUTENEZ LES ACTIONS ÉCOLE ENTREPRISE DE VOTRE TERRITOIRE

BORDEREAU DÉCLARATIF

E-mail : sylvie.laine@medeflyonrhone.com
Adresse : 60 avenue Jean Mermoz, 69008 Lyon

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

SIRET (merci de renseigner les 14 caractères) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse de l'entreprise (numéro et rue) :

.....

Code postal :

--	--	--	--	--

 Ville :

Département d'affectation de la taxe d'apprentissage si différent
de votre implantation :

Montant versé au MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes : euros
(Masse salariale brute x 0.09% x 30%)

Pour information :

Part principale : Masse salariale brute x 0,59 %

Solde : Masse salariale x 0,09 %

MODE DE RÈGLEMENT

Dès 2023, la collecte de la taxe d'apprentissage se fera via la plateforme SOLTéA, mise en place par la Caisse des Dépôts. Le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'organisme collecteur, reçoit les fonds fléchés par les entreprises et les redistribue aux établissements de formation.

Se référer au document « Taxe apprentissage 2023 - Guide d'utilisation de la plateforme SOLTéA » disponible sur demande.

INFORMATIONS SUR VOTRE RESPONSABLE DU SUIVI DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

(DESTINATAIRE DU REÇU LIBÉRATOIRE)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : E-mail :

Date - Signature

Cachet de l'entreprise